

TERMES DE RÉFÉRENCE

Titre du poste : Assistance technique pour l'identification, sélection, analyse et l'échange des bonnes pratiques existantes au niveau européen en matière de communication et sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la discrimination raciale, le racisme et la xénophobie envers la population migrante.

Activité du projet : 5.2.3. "Appui institutionnel aux professionnels¹ des médias et du CNDH à travers l'identification des bonnes pratiques en Europe en matière de campagnes de communication et voyages d'études". (Composante 5 du projet)

Durée : 6 mois, à compter de la signature du contrat.

Lieu : Espagne et Maroc.

Début de la prestation de services : Dès l'approbation du contrat, approximativement Juillet 2019.

1. ANTÉCÉDENTS

La FIIAPP F.S.P. (Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et de Politiques Publiques – FIIAPP) est une fondation espagnole du secteur public national dont les activités, caractérisées par l'absence de but lucratif et la recherche de l'intérêt général, se déroulent dans le cadre de la coopération internationale destinée à la modernisation institutionnelle, à la réforme des Administrations publiques et à la poursuite de la gouvernance démocratique.

Quant aux fins statutaires, la Fondation est une institution désignée comme codéléguée pour l'exécution du projet "*Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'homme et la dimension genre*" conjointement avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID). Le projet est financé par l'Union Européenne et a l'appui technique du Secrétariat d'État des Migrations du Ministère de Travail, des Migrations et de la Sécurité Sociale de l'Espagne. Du côté marocain, le projet s'exécute en collaboration avec la Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM) et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) du Royaume du Maroc.

L'objectif global du programme est de renforcer les instruments et les politiques publiques visant à prévenir le racisme et la xénophobie envers la population migrante au Maroc sur la base de la protection des droits humains, afin de

¹ La rédaction des activités du projet n'ont pas toujours pris en compte l'approche genre. En fait, l'appui institutionnel est adressé aux professionnelles et professionnels.

promouvoir le « vivre ensemble », avec une considération particulière portée à l'approche de genre.

Le projet vise prioritairement l'Administration marocaine ainsi que les organisations et associations de la société civile en charge de la protection des droits des personnes migrantes, les médias et le secteur privé, tout en tenant compte les différents niveaux de gestion du territoire (local, régional et national) du Maroc.

Le projet ***Vivre ensemble sans discrimination*** s'articule autour de 5 objectifs spécifiques. Parmi ceux-ci, c'est l'objectif spécifique 5 qui vise à soutenir les mesures et actions de sensibilisation visant la prévention du racisme et la xénophobie, travaillant avec les médias marocains et la société en général pour la promotion et la protection des droits humains.

L'assistance technique demandée est alignée avec le résultat 5.2 du projet, visant essentiellement à améliorer la perception de l'immigration par l'opinion publique marocaine à travers des campagnes et des actions de sensibilisation, communication et de prévention du racisme et de la xénophobie envers la population migrante.

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été planifiées :

- a) Soutien institutionnel aux professionnels du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et aux professionnels/elles des médias et de la société civile à travers l'identification de bonnes pratiques en Europe en termes de campagnes de sensibilisation.
- b) Le développement d'une stratégie de sensibilisation et de communication pour la prévention du racisme et de la xénophobie envers la population immigrée au Maroc.
- c) La préparation d'un manuel de recommandations et d'un kit d'outils destinés aux entités locales.

L'assistance technique sera notamment responsable du développement de la première activité de ce résultat et permettra accroître la connaissance des professionnels/elles marocains/es sur les expériences européennes en matière de sensibilisation et de communication et servira de base aux autres activités prévues dans le projet ; l'élaboration de la stratégie et du manuel.

Dans ce contexte, afin de faciliter l'échange d'informations et l'apprentissage mutuel, cette assistance technique préparera un rapport sur les bonnes pratiques existantes au niveau européen en matière de campagnes de communication et d'actions de sensibilisation pour la prévention du racisme et de la xénophobie envers la population migrante.

Le document à présenter se veut un outil pour partager, reproduire ou adapter les bonnes pratiques, fournissant des instruments méthodologiques qui puissent faciliter ou guider le processus. Il devrait également permettre de planifier et d'organiser un échange d'expériences et de bonnes pratiques (visites d'études) dans deux pays européens.

Les visites d'étude permettront de connaître in situ les pratiques sélectionnées. L'interaction avec les personnes directement responsables de la bonne pratique permettra de connaître plus de détail et d'approfondir sur ces expériences. L'assistance technique doit accompagner les deux visites d'études prévues.

2. OBJET

L'objet du contrat réside dans la prestation de services pour l'identification, sélection, analyse, et échange des bonnes pratiques existantes au niveau européen en matière de communication et sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la discrimination raciale, le racisme et la xénophobie (Activité 5.2.3 de la composante 5 du projet).

Le processus d'analyse des expériences sera le suivant :

- a) Étude exploratoire d'expériences de sensibilisation et de communication (stratégies, campagnes d'information et de sensibilisation, etc.) en matière de prévention du racisme et de la xénophobie dans 5 pays européens au cours des trois dernières années, dont l'Espagne doit être inclus. L'étude exploratoire a pour objectif d'analyser les modèles élaborés dans différents contextes sociaux sous l'angle de la prévention du racisme et de la xénophobie.
- b) L'étude exploratoire servira de base pour la sélection de trois pays sur lesquels une étude de cas sera réalisée. Dans l'étude de cas de chaque pays, seront décrites et étudiées les stratégies, campagnes d'information, de communication et de sensibilisation contre le racisme et la xénophobie développées au cours des trois dernières années dans cinq pays européens, dont l'Espagne doit être inclus.

Les expériences sélectionnées contribueront par exemple à :

- Promouvoir le changement d'idées, attitudes et perceptions,
- Combattre les préjugés, stéréotypes, la violence et pratiques discriminatoires à l'égard des migrant.e.s,
- La promotion de la diversité et de ses bénéfices dans la société,
- La connaissance de la situation des migrant.e.s, la prise de conscience et compréhension du racisme et de ses conséquences pour les personnes et les sociétés, etc.

Les campagnes anti-discrimination pourront être impulsées par :

- Des gouvernements nationaux, régionaux ou locaux,
- Des organismes de promotion de l'égalité de traitement ou autres organes publics en charge de la défense des droits humains et de la lutte contre la discrimination,
- Des institutions ou organismes de l'UE avec des compétences dans la matière,
- Des organisations de la société civile ou d'autres acteurs clés dans ce domaine.

L'accent sera mis sur la recherche d'exemples de pratiques réussies ou des stratégies efficaces (adaptées, pertinentes, créatives, avec une incidence positive, une large diffusion, résultats répliquables et transférables, ...). En ce sens, en tant que première étape pour l'identification, il faudra établir les critères qui caractérisent les bonnes pratiques dans ce domaine.

- c) Finalement, l'assistance technique devra contacter avec les organismes promoteurs de ces pratiques afin de collecter des informations et évaluer la faisabilité d'un échange d'expériences (visite d'étude) à développer dans deux pays, et de concevoir un plan de travail pour guider la mise en œuvre des visites d'études à réaliser. L'assistance technique devra accompagner les deux visites d'études avec les institutions marocaines et espagnoles participantes au projet.

L'accent devrait être mis en particulier sur l'approche genre de la proposition méthodologique² en faisant référence à l'existence d'actions ou de campagnes et à leur approche, visant à prévenir le racisme et la xénophobie à l'égard des femmes migrantes et la possibilité de recueillir des données désagrégées par sexe.

Il convient de préciser que les produits issus de ce service s'adresseront principalement aux entités partenaires telles que :

- Conseil National des Droits Humains (CNDH), en tant que partenaire principal du projet. Le CNDH est une institution nationale chargée de connaître toutes les questions relatives à la défense et à la protection des droits humains et des libertés, à la garantie de leur plein exercice et à leur promotion ainsi qu'à la préservation de la dignité, des droits et des libertés individuelles et collectives des citoyennes et citoyens et ce, dans le strict respect des référentiels nationaux et universels en la matière.
- Le Ministère délégué chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la Migration, que prépare et met en œuvre la politique gouvernementale concernant les Marocain.e.s résidant à l'étranger et les migrant.e.s au Maroc, en coordination avec les secteurs ministériels et les institutions concernés à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc.

² Il convient de tenir compte le Plan Stratégique du FIIAPP, dont le résultat I: Action : amélioration de l'efficacité et de la qualité du travail de la Fondation s'inscrit dans le cadre de l'action 6 concernant "Introduction de la perspective genre, de la gestion des connaissances, de l'analyse d'impact et de la gestion axée sur les résultats comme marque des projets de la Fondation".

En outre, la composante 5 du projet, dans laquelle cette activité est insérée, s'adresse aux autres institutions publiques marocaines. (Ministères, agences de communication, etc.), associations, universités, professionnel/selles des médias marocains, personnel de la communication et institutions liées au secteur de la communication au Maroc.

3. ORGANE DE RECRUTEMENT

Le pouvoir adjudicateur peut être, conformément au budget des soumissions, pour les contrats d'un montant individualisé pouvant aller jusqu'à €100 000, le Secrétaire Général de la FIIAPP, F.S.P.

4. RÉGIME JURIDIQUE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat revêt un caractère privé, l'ordre juridictionnel civil étant compétent pour régler les différends relatifs à son exécution.

Cependant, il est régi par le Titre I du Livre III de la Loi 9/2017, du 8 novembre, des Contrats du Secteur Public, par lequel transposent à l'ordre juridique espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février 2014, en tant que fondation publique, par sa nature juridique et par les contrats conclus. De même qu'aux fins de la présente loi et conformément aux articles 3.1.e) et 3.3.b), en tant que fondation du secteur public, elle détient le statut d'autorité contractante.

Conformément à l'article 27.2 de la Loi 9/2017, du 8 novembre, des Contrats du Secteur Public, par lequel transposent à l'ordre juridique espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février du 2014, les tribunaux civils auront compétence pour régler les différends découlant entre les parties au sujet de l'effet, la conformité et la résiliation des contrats privés. Cet ordre juridictionnel est également compétent pour connaître des litiges touchant la préparation et l'attribution des contrats privés.

5. PROCÉDURE ET FORME D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Pour l'attribution de ces contrats, la FIIAPP F.S.P. aura recours à une procédure de gré à gré.

6. RÉMUNÉRATION

Le budget pour la réalisation de ce service est de

DIX-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (19.950 €), HORS TAXES

Toutes les dépenses liées à l'action seront gérées par l'assistante technique adjudicataire (travaux de recherche, production de la documentation, déplacements nécessaires pour la réalisation de services, logement, dépenses pendant les missions sur le terrain, journées de travail des consultants, dépenses de la logistique, préparation et dépôt de la documentation, frais de traduction, correction et mise en page de documents, etc.) et seront comprises dans le budget spécifié.

7. DESCRIPTION DES SERVICES À RÉALISER

a. Principales fonctions

L'assistance technique devra développer les activités décrites ci-dessous :

- **Rapport de l'étude exploratoire** présentant les contextes et les modèles d'action en matière de sensibilisation et de communication pour la prévention du racisme et de la xénophobie dans 5 pays européens, dont l'Espagne doit être inclus.

L'objectif est d'identifier, de manière préliminaire, les principales expériences de sensibilisation et de communication et d'analyser le contexte de leur développement, typologie des personnes impliquées, à qui elles s'adressent (public cible) etc. en vue d'une caractérisation des actions identifiées.

- **Rapport de l'étude de cas des trois pays européens avec les bonnes pratiques et recommandations en matière de communication et sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la discrimination raciale, le racisme et la xénophobie** envers la population migrante

L'objectif est d'identifier, analyser et décrire les expériences réussies, dans 3 pays européens, dont l'Espagne doit faire partie, et de tirer et diffuser des enseignements et recommandations, des leçons apprises, sur ces expériences.

Pour l'élaboration de cette étude, sera nécessaire de : établir les critères qui définissent une bonne pratique, identifier et sélectionner les possibles cas d'étude, systématiser et documenter les pratiques, échanger avec les organismes responsables des initiatives pour obtenir des informations, réfléchir sur les facteurs de succès, extraire des recommandations et leçons apprises, évaluer la faisabilité d'organiser une visite d'étude et faciliter l'organisation et accompagner l'échange.

Pour la description et caractérisation des campagnes sélectionnées, les éléments suivants seront pris en compte : antécédents et contexte, situation de départ dans le pays de la campagne, pourquoi et comment la campagne est née, objectifs et public cible, définition des moyens et supports de communication sélectionnées, proposition/stratégie créative utilisée, budget, temporalisation et couverture géographique, impact et résultats de la campagne, raisons pour sélectionner cette initiative, points forts et points faibles de la pratique, facteurs de réussite, et de même, si l'approche genre et la situation des femmes ont été pris en considération dans la mise en œuvre de la campagne.

Les pratiques sélectionnées seront utilisées pour sensibiliser sur les possibles solutions existantes dans divers contextes aux défis posés par ces phénomènes, pour partager d'expériences et de connaissances entre pairs, pour extraire des recommandations, orientations et apprentissages, et pour renforcer les politiques publiques sur la base des stratégies qui ont démontré avoir un impact positif.

D'autre part, le rapport inclura également **une section de conclusions, recommandations et orientations sur les pratiques décrites pouvant servir pour la communication et la sensibilisation pour la prévention et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie** envers la population migrante dans le contexte marocain.

- **Organiser des réunions techniques** avec les institutions responsables du projet (FIIAPP, AECID, Observatoire Espagnol du Racisme et de la Xénophobie (OBERAXE), Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM) et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)) et les personnes clés impliquées au Maroc afin de collecter des informations, coordonner et valider le travail à effectuer.

Les réunions seront réalisées avec les institutions espagnoles et avec les institutions marocaines.

Un voyage au Maroc est prévu pendant l'assistance technique.

- **Contacter avec les organismes responsables des pratiques analysées** afin de recueillir et échanger des informations, et évaluer la **possibilité d'organiser deux visites d'études pour approfondir sur les expériences concrètes.**

Pendant cette étape, l'objectif est de valider et s'assurer que les institutions ou organisations responsables des pratiques seront disposées à participer à un échange d'expériences qui aura comme bénéficiaires les professionnels/elles de médias, du CNDH et des institutions et ministères marocaines liées au secteur culturel et de la communication.

Il s'agit de réaliser les démarches nécessaires pour faciliter la formalisation ultérieure d'un accord pour l'exécution de deux visites d'études dans deux pays européens, pour connaître in situ les stratégies et actions de sensibilisation mises en place.

La demande pour la réalisation de ces activités sera formalisée par les partenaires responsables du projet. La FIIAPP sera l'institution chargée de financer, organiser et coordonner les activités nécessaires pour l'implémentation de ces visites d'études en étroite collaboration avec l'AECID et OBERAXE.

- **Formuler un plan de travail ou proposition permettant de guider et planifier la mise en œuvre des visites d'études :** projet de programme de deux visites d'études dans deux pays européens contenant les objectifs, contenu et activités à développer, rôle et responsabilités de l'institution d'accueil, acteurs à impliquer, possibles intervenants, durée de la visite, entre autres aspects.
- **Accompagner les deux visites d'études** avec les institutions marocaines et espagnoles participants au projet.

Il est important de tenir compte des institutions cibles des résultats de cette activité, à savoir :

- ✓ Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH),
- ✓ Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de Migration (MDCMREAM),
- ✓ Ministère de la Culture et de la Communication,
- ✓ Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC),
- ✓ Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA),
- ✓ Les professionnels/elles des médias et personnel de la communication au Maroc, la communauté universitaire, les associations et institutions liées au secteur culturel et de la communication au Maroc et les organisations de la société civile.

Ainsi, il faudra travailler étroitement avec :

- ✓ La Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et de Politiques Publiques (FIIAPP), en tant qu'institution contractante.
- ✓ L'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), coresponsable du projet.
- ✓ Le Secrétariat d'État des Migrations du Ministère de Travail, des Migrations et de la Sécurité Sociale de l'Espagne et son Observatoire espagnol de racisme et la xénophobie (OBERAXE), en charge de l'appui et la direction technique au projet.

Toutes les informations devront être validées avec les partenaires marocains et espagnols.

Le résultat général de ces activités est d'avoir des outils développés qui permettent l'amélioration de la perception sociale de l'immigration dans la société marocaine.

Il convient également de noter que ces activités serviront de base à la préparation de deux visites d'études pour connaître des stratégies de communication et sensibilisation réussies pour la prévention du racisme, la discrimination raciale et la xénophobie dans deux États européens. De même, ces activités serviront de base à la réalisation ultérieure de guides/publications et la conception d'une stratégie de communication et sensibilisation dans ce domaine.

b. Produits

L'assistance technique devra fournir les documents suivants :

Produit 1 : **Rapport de l'étude exploratoire de 5 pays européens** d'une longueur comprise entre 25 et 30 pages. Le rapport comprendra une caractérisation des modèles des 5 pays sélectionnés en matière de sensibilisation et de communication pour la prévention et la lutte contre la discrimination raciale, le racisme et la xénophobie envers la population migrante.

Produit 2 : **Rapport validé de bonnes pratiques identifiées et de recommandations en matière de communication et sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la discrimination raciale, le racisme et la xénophobie envers la population migrante**, de 3 pays européens (Étude de cas).

Le rapport validé devra contenir les informations suivantes :

- Table de matières.
- Résumé exécutif (3-4 pages)
- Introduction générale et contexte.
- Objectifs de l'étude.
- Méthodologie utilisée.
- Description détaillée des pratiques sélectionnées : caractéristiques, raisons pour sélectionner l'initiative, etc.
- Facteurs de réussite, points forts et éléments clés qui peuvent être transposés à d'autres contextes.
- Conclusions, recommandations et orientations pour la sensibilisation en matière de prévention et lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie envers la population migrante pour le pays cible (Maroc).
- Bibliographie et annexes (outils pour la collecte d'information, critères utilisés pour l'identification et sélection des bonnes pratiques, liste de personnes ou organismes qui ont été consultés, etc.).

Ce document aura une longueur maximale de 100 pages (hors annexes).

Produit 2 : **Rapport de synthèse de l'étude** avec une longueur maximale de 25 pages. Le rapport inclura une caractérisation succincte des

pratiques et les principales conclusions et recommandations de l'étude (dans un format plus pratique, accessible, visuel).

- Produit 3 : **Plan de travail/ proposition pour l'implémentation de deux visites d'études** dans deux États européens avec une longueur maximale de 10 pages : objectifs, contenu, méthodologie, activités à développer, acteurs à impliquer et rôles, responsabilités de les institutions d'accueil, chronogramme.
- Produit 4 **Rapport sur les visites d'étude** qui recense les principaux enseignements tirés des échanges dans les deux pays sélectionnés.
- Produit 5 : **Procès-verbaux** des réunions développées dans la mise en place du service, ainsi que dans le suivi et celles où il y a eu des prises de décisions. Feuilles de présence.

Tous les documents devront être rédigés en langue française. Certains textes seront préparés en espagnol. Les textes définitifs doivent être corrigés, formatés, et bien présentés.

c. **Conditions requises**

Les offres pour l'attribution du contrat peuvent être présentées par des personnes physiques ou juridiques dûment constituées et en règle de leurs obligations fiscales. Les candidates devront démontrer les exigences détaillées ci-dessous.

L'équipe technique pourra être composée par le nombre des professionnels/elles souhaité par l'assistante technique. Les CV anonymes des professionnels/elles devront avoir, au moins, les compétences suivantes :

- **Coordinatrice/coordonateur du service et son équipe.**
 - Diplôme universitaire en sciences sociales ou communication sociale.
 - Expertise dans des travaux d'élaboration, recherche et/ou analyse (au moins deux travaux d'une durée minimale de 4 mois chacun) de campagnes publicitaires ou de sensibilisation sociale.
 - Expertise dans des travaux de recherche (au moins deux travaux de recherche d'une durée minimale de 4 mois chacun) pour l'identification de bonnes pratiques en matière de : intégration des migrant.e.s, promotion de la diversité et l'interculturalité, promotion de l'égalité de traitement, lutte contre la discrimination, le racisme ou la xénophobie.

- Expérience en gestion de projets collaboratifs transnationaux avec plusieurs partenaires.
- Maitrise des outils Office (Word, Excel, Powerpoint...).
- Maitrise de :
 - Français niveau B2. (*)
 - Espagnol niveau B2.
 - Anglais niveau B2. (*)

L'inclusion d'expert.e.s collaborateurs/trices de chacun des pays à analyser sera un atout.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées. De même, le renforcement de la composition paritaire des équipes de travail à tous les niveaux de décision de l'assistance technique sera valorisé.

8. BARÈME DES CRITÈRES

Les mérites indiqués ci-après seront évalués au regard des informations contenues dans les CV. Toutefois, au cours du processus de sélection, la FIIAPP F.S.P. pourra demander aux candidat.e.s de fournir les pièces justificatives jugées nécessaires.

Seront évalués :

Critères à évaluer	Barème	Ponctuation
Proposition méthodologique du travail à faire		
Le Plan de Travail, avec la proposition méthodologique comprenant une description du contexte ou justification, un plan d'action détaillée, une description de la méthodologie, un chronogramme et une description de la stratégie à développer (agenda de réunions, liste de documents à réviser, produits, approche genre...), de même que les objectifs et les résultats attendus avec ce service.		50 points
Activité Professionnelle		
Profil de la/du Coordinatrice/Coordinateur du service et de son équipe		
Activité professionnelle dans des travaux d'élaboration, recherche et/ou analyse de campagnes publicitaires ou de sensibilisation sociale.	5 points pour chaque activité professionnelle (travail de recherche d'une durée minimale de 4 mois	25 points

	chacun) à partir du troisième travail.	
Activité professionnelle dans des travaux de recherche pour l'identification de bonnes pratiques en matière de : intégration des migrant.e.s, promotion de la diversité et l'interculturalité, promotion de l'égalité de traitement, lutte contre la discrimination, le racisme ou la xénophobie.	5 points pour chaque activité professionnelle (travail de recherche d'une durée minimale de 4 mois chacun) à partir du troisième travail.	25 points

Tous les critères évaluable de la présente convocation doivent clairement figurer dans le CV, selon le tableau ci-dessus, et ce dans le but de pouvoir les accréditer et les évaluer. Leur absence peut constituer un motif d'exclusion.

La note des propositions sera donnée en fonction de critères évaluable subjectivement.

Pour la pondération, le score sera attribué sur la base des barèmes des différents critères énumérés dans le tableau.

9. NORMES RÉGLEMENTAIRES

Le contrat sera régi par :

- Les clauses contenues dans ces Termes de Référence.
- Les dispositions de la Loi 50/2002 sur les fondations et du DR 1337-2005 du 11 novembre 2005.
- Les dispositions de la Loi 9/2017, du 8 novembre, des Contrats du Secteur Public, par lequel transposent à l'ordre juridique espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février du 2014.

La méconnaissance du contrat, dans l'un de ses termes, de tous les documents annexes ou des instructions, termes de référence ou normes, de quelque nature que ce soit, dictés par la FIIAPP F.S.P. et susceptibles de s'appliquer à l'exécution des dispositions, n'exonèrera pas l'adjudicataire de son obligation de conformité.

10. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois, à compter de sa signature, le début correspondant à la date de la signature du contrat de services avec le sous-traitant.

Des réunions de suivi seront organisées avec l'assistance technique afin de suivre la mise en œuvre des activités et produits prévus.

11. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux qui seront réalisés en vertu du présent contrat appartiendront à la FIIAPP F.S.P.

L'adjudicataire ne pourra pas utiliser pour elle/lui-même ni fournir à des tiers les données relatives aux travaux engagés, ni publier, totalement ou partiellement leurs contenus sans l'autorisation écrite de la FIIAPP F.S.P. Dans tous les cas, l'adjudicataire sera responsable des dommages et intérêts dérivés de l'inexécution de cette obligation.

12. RÉSILIATION DU CONTRAT

Voici les motifs de résiliation du contrat prévus à l'art. 211 de la Loi 9/2017, du 8 novembre, des Contrats du Secteur Public, par lequel transposent à l'ordre juridique espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février du 2014 :

- a) Inexécution par l'une des parties des obligations décrites dans le contrat.
- b) Le défaut de qualité manifeste du service rendu ou l'inadéquation de ce dernier aux conditions définies dans la documentation correspondante.
- c) La déclaration de faillite dans les termes prévus par la Loi 22/2003 du 9 juillet 2003 sur la procédure de faillite.
- d) Commun accord entre les parties.
- e) Non-respect des restrictions en matière de sous-traitance.
- f) Entrave aux facultés de direction et d'inspection de la FIIAPP F.S.P.

13. RÉGIME DE PAIEMENTS

L'adjudicataire est autorisé à verser le prix convenu, conformément aux conditions définies dans le contrat, correspondant aux travaux effectivement réalisés et formellement reçus par la Fondation.

14. DÉLAI D'ATTRIBUTION ET CONCLUSION

Le contrat sera attribué au plus tard 7 jours ouvrables à compter de la réception des candidatures.

Le document de conclusion du contrat sera délivré dans un délai de 7 jour ouvrable à compter de l'attribution.

L'adjudicataire doit fournir, avant la conclusion du contrat, l'acte de fondation et la procuration du représentant légal.

15. DÉBUT DES TRAVAUX

La date officielle de début des travaux sera le jour suivant la conclusion du contrat.

16. PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS

Les assistantes techniques intéressées répondant aux conditions requises définies dans les présents termes de référence devront envoyer les documents suivants (séparés et anonymes) :

- a) Les CV anonymes des professionnels/elles qui vont développer l'assistance technique (coordinateur/trice et son équipe).
- b) Un tableau récapitulatif des caractéristiques/ profils de l'équipe de travail contenant les exigences obligatoires et les mérites à évaluer : études universitaires, compétences linguistiques dans les langues requises, liste des principaux travaux menés dans les domaines mentionnés ci-dessus (titre, durée, année d'exécution...).
- c) Une proposition méthodologique, avec :
 - Contexte général et justification de la proposition,
 - Les objectifs et les résultats à atteindre,
 - Un plan d'action,
 - Une description de la méthodologie et la stratégie à mettre en place,
 - Une description de l'intégration de l'approche genre dans l'étude des campagnes prévues,
 - Un chronogramme,
 - Les produits à fournir et une proposition de contenu,
 - Une proposition d'agenda des réunions,
 - Une liste générale de possibles documents à réviser, avec le détail par pays.
 - Une proposition de planification budgétaire (prix fixe de 20.000 euros).

Toute la documentation doit être envoyée en français ou espagnol à l'adresse électronique suivante : mariajose.delmoral@fiapp.es, en précisant le titre du poste dans l'objet.

Vous pouvez contacter l'équipe du projet au +34 911 81 33 15, de 8h00 à 15h00.

Délai maximum de réception des candidatures : 2 juillet 2019 à 12h00